

LES GRANDS MAMMIFERES DU CAMEROUN
(entre le 7e et le 9e parallèle Nord)

ANALYSE ZOOGÉOGRAPHIQUE

par : Mayna Zacharia

Lieu de stage : GAROUA - CAMEROUN

Organisme d'accueil : Ecole pour la Formation de Spécialistes
de la Faune - GAROUA

Période de stage : Du 15 Mai au 15 Août 1988

Rapport présenté oralement le : 13 Octobre 1988.

REMERCIEMENTS

Je remercie :

- Le Docteur Jean Ngog Mjé, Directeur de l'Ecole pour la Formation de Spécialistes de la Faune de GAROUA
- Le Docteur Jean Thal, Professeur à l'Ecole pour la Formation de Spécialistes de la Faune de GAROUA
- Mr. Waga Beskréo, Adjoint au Chef de Service Provincial du Tourisme pour le Nord
- Toute l'équipe qui a participé à l'élaboration du présent rapport.

SOMMAIRE

	Pages
I - <u>INTRODUCTION</u>	1
II - <u>PRESENTATION DU MILIEU PHYSIQUE</u>	2
III - <u>NOMENCLATURE ET STATUT DES ESPECES DE GRANDS MAMMIFERES DE LA REGION</u>	6
31. Introduction	7
32. Différentes espèces présentes dans la zone	7
33. Conclusion	26
IV - <u>FACTEURS D'EVOLUTION ET EXPLOITATION ACTUELLE DE LA FAUNE SAUVAGE</u>	27
41. Introduction	28
42. Découpage de la région	28
43. Exploitation actuelle de la faune sauvage	34
44. Les facteurs d'évolution	44
45. Conclusion	53
V - <u>DISCUSSION GENERALE ET CONCLUSION</u>	54
51. Discussion générale	55
52. Conclusion et résumé	61
VI - <u>BIBLIOGRAPHIE</u>	63
VII - <u>ANNEXES</u>	
1°. Liste des principaux grands mammifères des savanes boisées Camerounaises	65
2°. Différents tarifs pratiqués dans les zones de chasse	70
3°. Latitude d'abattage et espèces animales à chasser par type de permis	73
VIII - <u>Carte du CAMEROUN</u>	76

I. INTRODUCTION

Depuis un certain temps, on a l'impression que la faune sauvage est en régression au CAMEROUN. Il s'agit donc de voir si quelques espèces subsistent encore dans la région, comprise entre le 7e et le 9e parallèle Nord, parfaitement infestée de glossines et qui comporte trois grands Parcs Nationaux.

Dans un premier temps, nous avons procédé à un inventaire d'espèces, en nous limitant aux Mammifères, de taille moyenne et grande. Pour faire ce travail, nous nous sommes basés sur les espèces vues pendant les déplacements, le long des pistes, dans les Parcs Nationaux, sur les indices de présence, et sur les informations obtenues auprès des personnes connaissant le terrain.

Deuxièmement, nous avons examiné les méthodes d'exploitation actuelle et les facteurs d'évolution de la faune sauvage de la région.

Finalement quelques problèmes et solutions sont abordés.

II. PRÉSENTATION DU MILIEU PHYSIQUE

21. Situation géographique.

La région retenue pour notre étude est située entre le 7^e et le 9^e parallèle Nord. Elle est comprise entre les méridiens 12° et 15° de longitude Est. Elle appartient à la zone soudanienne méridionale.

22. Climat.

Cette zone bénéficie d'un climat tropical, à deux saisons bien contrastées : une saison humide de Mai à Octobre et une saison sèche de Novembre à Avril. La période pluvieuse accuse un maximum en juillet et Août ; la moyenne annuelle étant de 1200 mm.

La température moyenne annuelle est d'environ 25°C, la moyenne des maxima est de l'ordre de 35°C, et le mois d'Avril étant le plus chaud. La moyenne des minima est de 24°C, et Décembre étant le mois le plus froid.

23. Végétation.

A cette zone climatique correspondent des types de végétation, étroitement liés aux sols. Il s'agit des

savanes boisées, formées d'un tapis de graminées bien développées, parfois saisonnier, avec un peuplement arbustif ou arborescent, constitué d'arbustes ou d'arbres à feuilles caduques.

La strate herbacée est principalement représentée par l'*Andropogon* spp, *Hyparrhenia* spp, *Panicum* spp, *Becheropsis unisota*, *Loudetia simplex*.

Parmi les ligneux, les espèces prédominantes sont les suivantes :

Isoberlinia doha, *Terminalia* spp, *Anogeissus leocarpus*, *Azalia africana*.

24. Les sols.

Les sols sont largement représentés par les sols ferrugineux tropicaux.

25. Hydrographie.

Il existe des cours d'eau généralement permanents : la BENOUE, le FARO, le Mayo Viamba. De nombreux cours d'eau saisonniers arrosent la zone. Ils sont localement appelés "mayos". Les mayos se jettent dans les rivières principales, mais, ils tarissent en saison sèche. En année de faible

pluviosité, même les cours d'eau considérés comme permanents ne coulent pas en saison sèche. Cependant, l'eau s'accumule dans des trous aux abords rocaillieux, que l'on rencontre dans le lit de la rivière.

Ainsi chaque parc est doté d'un réseau hydrographique important et le problème d'abreuvement des animaux ne se pose généralement pas.

26. Topographie.

Limitée au sud, par le plateau de l'Adamaoua (1000m d'altitude), cette région renferme de nombreuses montagnes à la périphérie des parcs, et des collines à l'intérieur des parcs.

NOMENCLATURE ET STATUT DES ESPÈCES
DE GRANDS MAMMIFÈRES DE LA RÉGION

31. Introduction.

Les notes ci-après sont fondées sur nos observations personnelles, sur des renseignements obtenus auprès des Enseignants de l'Ecole de Faune, des conservateurs des Parcs Nationaux, des garde-chasses, des gérants des campements et enfin auprès des responsables du service provincial du Tourisme du Nord.

La nomenclature et l'ordre systématique ont été établis selon Th. Halternorth et H. Diller (1985). La liste ne comprend que les espèces qui figurent dans cet ouvrage, à l'exclusion des insectivores, des petits rongeurs et carnivores.

32. Différentes espèces présentes dans la zone.

Cette zone renferme 37 espèces de grands mammifères réparties en 8 ordres et 15 familles. La liste complète est présentée en annexe 1.

Du point de vue de leur protection, elles sont regroupées en trois classes A, B, C.

La classe A comprend les espèces animales rares ou en voie de disparition. Ces espèces bénéficient de ce fait d'une protection intégrale. Elles ne peuvent être capturées ou abattues que sur autorisation spéciale de la Direction

Générale du Développement touristique, à des fins d'aménagement ou dans le cadre de la recherche scientifique, de la protection des personnes ou de leurs biens. Les espèces présentes dans la zone et qui appartiennent à cette classe sont les suivantes :

- * Gazelle à front roux : *Gazella rufifrons*
- * Caracal : *Caracal caracal*
- * Redunca de montagne : *Redunca fulvorufula adamauae*
- * Colobe à manteau blanc : *Colobus guereza*
- * Eléphant (Pointe de moins de 5 kg) : *Loxodonta africana*
- * Girafe : *Giraffa camelopardalis*
- * Guépard : *Acynonyx jubatus*
- * Lion : *Panthera leo*
- * Panthère : *Panthera pardus*
- * Oryctérope : *Orycteropus afer*
- * Rhinocéros : *Diceros bicornis*.

La classe B comprend les espèces animales partiellement protégées. Elles peuvent être classées, capturées ou abattues après l'obtention d'un permis approprié. Il s'agit de :

- * Bubale : *Alcelaphus buselaphus major*
- * Buffle : *Syncerus caffer*
- * Cobe de Buffon : *Kobus kob*
- * Redunca : *Redunca redunca*

* Damalisque	: Damaliscus lunatus
* Elan de Derby	: Taurotragus derbianus
* Eléphant (Pointe de plus de 5 kg)	: Loxodonta africana
* Hippopotame	: Hippopotamus amphibius
* Hippotrague	: Hippotragus equinus
* Civette	: Viverra civetta
* Cobe defassa	: Kobus defassa
* Phacochère	: Phacochoerus ethiopicus
* Potamochère	: Potamochoerus porcus.

La classe C comprend les espèces animales autres que celles des classes A et B. Leur abattage est réglementé afin de maintenir la dynamique de leur population.

Cette répartition d'animaux en différentes classes a été faite depuis 1983. Est-elle applicable à l'heure actuelle ? La question mérite d'être posée. Il y a eu des modifications du milieu ces dernières années et il est utile de voir le statut actuel de chaque espèce, de rappeler brièvement sa biologie générale et sa tendance évolutive.

321. Statut actuel de différentes espèces et leur
tendance évolutive.

3211. CLASSE A.

- Gazelle à front roux : *Gazella rufifrons* ; GRAY, 1846.

C'est une espèce pesant environ 25 à 35 kg que l'on rencontre dans les steppes herbeuses, du 9e au 16e parallèle Nord. Elle peut effectuer des migrations vers le nord ou vers le sud suivant la disponibilité fourragère. Elle se nourrit de plantes herbacées et de feuilles de buissons. Cette antilope est rare dans les savanes boisées camerounaises qui constituent l'extrême limite sud de son aire d'extension. Elle n'est donc pas chassée officiellement.

- Caracal. *Caracal caracal*, SCHREBER, 1776.

Le Caracal est un carnivore dont l'aire de répartition s'étend sur toute la zone soudanienne, dans les paysages ouverts (savanes, steppes). Difficilement observable du fait de ses activités nocturnes et crépusculaires ; on peut croire que l'espèce ait disparue au Nord CAMEROUN. Il est en plus solitaire. Nous l'avons rencontré il y a deux ans, en fin d'après-midi, dans le parc national de Bouba Ndjidda (Jean Thal et Mayna). Il est actuellement intégralement protégé.

- Redunca de montagne : *Redunca fulvorufula*, AFZELIUS, 1815.

Le Redunca de montagne a été découvert récemment sur les plateaux de l'Adamaoua. La sous-espèce décrite est le *Redunca fulvorufula adamauae*. Cet animal est plus fréquent au sud du plateau car il préfère les pentes aux crêtes et les parcours herbeux, découverts ou buissonnants. Il diffère du *Redunca redunca* du fait qu'il mène une vie en harde (10 à 30 animaux) avec un mâle dominant, plus cinq ou six femelles. Espèce endémique, elle bénéficie d'une protection intégrale.

- Colobe à manteau blanc : *Colobus guereza* : RUPPEL, 1835.

Il est en général peu braconné dans la zone. On le rencontre le long des galeries forestières, à la BENOUE et au FARO. C'est une espèce assez spéciale. De ce fait, elle attire les touristes.

- L'Eléphant : *Loxodonta africana*, BLUMENBACH, 1797.

L'Eléphant est présent dans les parcs et en dehors des parcs. L'extension des cultures et le braconnage à l'extérieur des zones protégées font qu'il se réfugie dans les parcs nationaux, où sa population est en augmentation (Exemple BOUBA NDJIDDA). Sa chasse officielle est autorisée à condition de disposer d'un permis de grande chasse : 4 ou 5, sont tués officiellement chaque année. Cet animal n'est

pas une espèce vraiment menacée dans la région. On n'abat que de vieux mâles et dont les pointes sont supérieures à 5 kg. Les jeunes sont protégés intégralement.

- Girafe : Giraffa camelopardalis, LINNE, 1758.

On trouve encore une centaine d'individus environ dans la région, autour du Parc National de Bouba Ndjidda, dans les secteurs de chasse et occasionnellement à la Bénoué. Cette région représente la limite sud de son aire d'extension. C'est une espèce bénéficiant d'une protection intégrale.

- Guépard : Acinonyx jubatus, SCHREBER, 1775.

C'est un animal rare, ou même en voie de disparition. Certains pensent qu'il est encore présent au Nord CAMEROUN; ayant la taille d'une panthère, des confusions sont possibles; Il y a plus de six ans que le dernier guépard a été identifié à coup sûr dans la région, notamment dans le Parc National de Bouba Ndjidda (Jean Thal, communication personnelle). Vue sa rareté, sa chasse officielle est interdite.

- Lion : Panthera leo, LINNE, 1758.

Il est fréquemment aperçu dans les trois parcs nationaux : BENOUE, FARO, BOUBA Ndjidda. La chasse est permise si l'on possède un permis de grande chasse délivré par le Directeur Général du Développement Touristique. Sa population est en légère augmentation.

- Panthère : Panthera pardus, LINNE, 1758.

Il n'y a pas si longtemps, la panthère était considérée comme disparue, alors qu'elle subsiste encore dans la région de TCHOLLIRE, sur les collines de Bouba Ndjidda, à la Bénoué et le long des galeries forestières. De moeurs nocturne, on la voit occasionnellement de jour. Elle est braconnée pour sa peau et il y a moins d'un an, sa peau fraîche a été trouvée sur le marché de GAROUA (Thal Jean communication personnelle). Cela suppose que l'espèce, bien qu'elle soit difficilement observable, existe et subit l'influence de braconnage qui peut l'amener au seuil de l'extinction. Elle n'est pas chassée officiellement.

- Oryctérope : Oryctéropus afer, PALLAS, 1766.

L'Oryctérope a une activité purement nocturne, et par conséquent difficilement observable. Les seules indices de présence sont les terriers qu'il creuse et qui peuvent servir de lieux de refuge à de nombreux animaux : Hyènes, Chacals, Porcs-épics, Phacochères... On aperçoit ces terriers partout où il y a suffisamment de termites. Celles-ci constituent la base essentielle de son alimentation. C'est une espèce particulière et doit effectivement être protégée intégralement. C'est un animal unique en son genre.

- Rhinocéros noir : *Diceros bicornis*, LINNE, 1758.

On le rencontre autour des Parcs, en particulier celui de Bouba Ndjidda, et occasionnellement à la BENOUE. Son habitat préférentiel est représenté par des régions couvertes de broussailles, avec bosquets et arbres isolés. Il est braconné pour ses cornes et menacé de disparition. On estime son effectif à 40-50 maximum pour l'ensemble de la zone (Thal Jean, Communication personnelle). La chasse officielle est interdite et toute fraude devrait donner lieu à des sanctions sévères à ceux qui la pratiquent.

Les espèces citées ci-dessus sont protégées intégralement pour trois raisons essentielles :

- Elles sont devenues rares sous l'influence du braconnage : le Rhinocéros, la Panthère, le Guépart.

- Elles sont rares parce que la zone représente la limite sud de leur aire d'extension : la Gazelle à front roux, la Girafe.

- Ce sont des espèces particulières dans la région : l'Oryctérope, le Colobe à manteau blanc, le Redunca de montagne, le Caracal.

Le lion et l'Eléphant ont un statut particulier. La chasse est permise sous des conditions bien précises :

3212. CLASSE B

- Bubale : Alcelaphus buselaphus ; PALLAS, 1766.

Sa population est abondante dans la région ; la chasse est autorisée lorsqu'on détient un permis sportif de grande chasse. Cette espèce est très braconnée et nous ne craignons que ses effectifs ne diminuent dans les années à venir. Elle est, en outre, très chassée. Le plan de tir pour la saison 1986-1987 prévoyait l'abattage de 83 individus pour les 7 zones cynégétiques affermées à des guides de chasse.

On le rencontre sur les plaines et collines, dans des savanes sèches ou buissonnantes.

- Buffle de savane : Syncerus caffer : SPARRMAN, 1779.

Habituellement, les Buffles se tiennent à proximité ou dans les forêts-galeries et dans les trous d'eau aux abords boueux. Ils aiment bien se vautrer dans la boue.

L'espèce était devenue rare après l'épidémie de peste bovine de 1983 et pourtant très peu de cadavres ont été signalés. Cependant la chasse n'a pas été fermée ; on abat uniquement de vieux mâles, hors reproduction, une vingtaine environ chaque année, lorsqu'on dispose d'un permis de grande chasse.

Actuellement, on remarque une tendance à la reconstitution. Plusieurs empreintes et crottes fraîches observées le long de la rivière BENOUE, à la lisière des galeries forestières en Mai dernier montrent que l'effectif du troupeau était assez important.

- Cobe de Buffon : *Kobus kog*, ERXLEBEN, 1777.

Abondant dans le Parc de la Bénoué et du Faro, l'espèce n'apparaît plus dans celui de Bouba Ndjidda. Aucune explication n'est vraiment trouvée à ce sujet. Le Cobe de Buffon a besoin des espaces ouverts, car il se nourrit de repousses de graminées. Pourtant la végétation de la Bénoué ou du Faro n'est pas moins dense que celle de Bouba Ndjidda.

Mr Flizot avait introduit cette espèce dans le Parc de Bouba Ndjidda, il y a une quinzaine d'années. L'effectif introduit, bien qu'étant faible (2 mâles et 4 femelles) s'est maintenu jusqu'en ce moment. Il existe environ une dizaine que l'Ecole de Faune en voit chaque année. Son introduction aurait probablement une chance de réussite totale si les effectifs avaient été plus grands, une centaine environ.

Dans les zones où sa population est abondante, il est chassé officiellement à l'aide d'un permis de moyenne chasse.

- Redunca : Redunca-redunda, PALLAS, 1767.

Son domaine vital est représenté par les plaines et les collines herbeuses, entièrement dégagées ou légèrement buissonnantes. Il est solitaire ou vit en famille. Il est plus fréquemment rencontré à Bouba Ndjidda qu'à la Bénoué (observation personnelle). Des dénombrements effectués par l'Ecole de Faune montrent que sa population est stable. Protégée partiellement, la chasse n'est permise que lorsqu'on détient un permis sportif de moyenne chasse.

- Damalisque : Damaliscus lunatus, BURCHELL, 1823.

Le Damalisque est une espèce partiellement protégée sur le territoire national, mais non chassée officiellement à l'heure actuelle pour deux raisons principales :

- La chasse officielle est fermée à l'Extrême Nord du pays où sa population est abondante.

- Elle est rare dans la zone d'étude, l'extrême limite sud de son aire de répartition. Une femelle et son jeune ont été aperçus dans le parc National de Bouba Ndjidda (observation personnelle).

- Elan de Derby : Taurotragus derbianus, PALLAS?
1766.

Il est rare d'observer les Elans de Derby, car ils sont trop craintifs tout d'abord, et deuxièmement, ils

n'apparaissent dans la majorité des cas qu'en groupes importants. Il semble que ces animaux parcourent de vastes étendues et par là même qu'ils aient besoin de grands espaces continus pour survivre. Ils se nourrissent d'*Isoberlinia doka* et la savane à *Isoberlinia* est également la forme de végétation préférée de cette espèce.

La chasse est autorisée lorsqu'on détient un permis de sportif de grande chasse ; 5 à 10 mâles sont tués chaque année. Après l'épidémie de peste bovine de 1983, il y a eu une nette régression. On peut dire qu'actuellement sa population est en train de se reconstituer. Un troupeau de 80 individus environ, composé de jeunes, de subadultes et d'adultes a été aperçu à Bouba Ndjidda (observation personnelle).

- Hippotrague : *Hippotragus equinus*, DESMAREST,
1804.

Espèce abondante dans les parcs et en dehors des parcs. Elle a été très peu affectée par la peste bovine de 1983. Quelques cas douteux ont été signalés. Elle représente la principale espèce de chasse ; 30 sont abattus officiellement chaque année. Le permis sportif de grande chasse est exigé pour l'abattage de ces animaux.

- Civette : *Viverra civetta*, SCHREBER, 1776.

Carnivore de moeurs nocturne, sa tendance évolutive est peu connue. De jour, il dort dans des hautes herbes, ou dans des terriers. Il entasse ses crottes en des endroits débarassés de feuilles. On le rencontre au sud du 15e parallèle Nord, dans des savanes humides et sèches. Elle peut être chassée si l'on possède un permis sportif de moyenne chasse.

- Cobe defassa : *Kobus ellipsiprymnus*, OGYLBY, 1833.

Le Cobe defassa est une antilope de grande taille pesant environ 170 à 250 kg. Il fréquente les savanes buissonnantes et les forêts-galeries. La présence d'eau à proximité, est indispensable pour sa survie. Il est présent dans les trois parcs de la région. Protégé partiellement, la chasse est autorisée sous permis de moyenne chasse. Sa population est en cours de diminution. Nous avons observé à la BENOUE et à Bouba Ndjidda, quelques rares groupes isolés et dont les effectifs ne dépassaient guère trois à quatre.

- Guib harnaché : *Tragelaphus scriptus*, PALLAS, 1776.

On le rencontre dans presque toutes les galeries forestières. Le mâle est souvent solitaire. La femelle est habituellement accompagnée de son petit et d'un autre jeune plus âgé. Sa population est stable depuis ces dernières années. L'espèce peut être chassée, à condition d'obtenir un permis de moyenne chasse.

- Hippopotame : Hippopotamus amphibius, LINNE, 1758.

L'Hippopotame est un herbivore. Il peut effectuer des kilomètres pendant la nuit, à la recherche des pâturages. On le rencontre dans les trois Parcs Nationaux, où sa population est en légère augmentation.

A la Bénoué, cette augmentation a été nette. Les dénombrements de 1976 et 1987 ont donné des effectifs de 306 à 400 individus, soit une augmentation de 30,7 % en 11 ans, par rapport à l'effectif initial (Jean Ngog Njé 1987).

On en compte une quarantaine dans la région de Lagdo, à 70 km au sud de GAROUA, 23 à 25 dans le Mayo Viamba à la limite Nord Ouest du Parc National de Bouba Ndjidda, et 60 à 80 dans le Faro.

Dans toute la région, il n'y a pas moins de 550 Hippopotames. L'accroissement de la population noté à la Bénoué est dû à la natalité et à l'immigration résultant des pressions démographiques (activités agricoles, pastorales, braconnage) à l'extérieur du Parc.

Il est chassé officiellement sous permis sportif de Grande Chasse.

- Phacochère : Phacochoerus aethiopicus, PALLAS, 1767.

Le phacochère est commun dans la région. La peste bovine de 1983 ne semble pas avoir eu des répercussions fâcheuses sur sa population. La détention d'un permis de moyenne chasse est nécessaire pour son abattage.

- Potamochère : Potamochoerue porcus, LINNE, 1758.

Animal partiellement protégé sur le territoire national, il ne devrait en principe pas être chassé dans la zone d'étude. Il y est rare. Cette région représente la limite Nord de son aire d'extension. On le voit occasionnellement le long des galeries forestières du Mayo Oldiri et du Mayo Faro.

Tendance évolutive des espèces partiellement protégées.

Evolution	Espèces
En augmentation	Hippopotame
Stable	Cobe de Buffon Hippotrague Bubale Phacochère Guils harnaché Redunca
En cours de reconstitution	Elan de Derby Buffle
En diminution	Cobe defassa
Rares	Potamochère Damalisque
Détail inconnu	Civette

3123. CLASSE C.

- Lycaon : Lycaon pictus : TEMMINCK, 1820.

Le Lycaon est un animal théoriquement non chassé. Il est considéré par les guides de chasse comme un animal nuisible, soit disant qu'il chasse les animaux hors de la zone qui leur est attribuée. Il est donc abattu illégalement par ces derniers. Peu farouche, il est tué sur les routes par des véhicules. Il a besoin d'un vaste territoire pour la chasse (des milliers de km² pour une meute), alors qu'il y a des modifications du milieu d'année en année. Sa population est donc en nette régression.

- Babouin doguera : Papio cynocephalus, LINNE, 1766.

Le Babouin est très abondant dans la région pour deux raisons :

- Il bénéficie d'une protection naturelle, car la tradition des populations de la zone interdit la consommation de sa viande. Ceci étant valable pour tous les singes.

- La population de son ennemi naturel, à savoir la Panthère, a considérablement diminué.

Le permis sportif de petite chasse est exigé pour son abattage.

- Ourébi : Ourebia ourebi, ZIMMERMANN, 1783.

L'Ourébi préfère les prairies vastes, à végétation courte, dégagées ou faiblement parsemées de buissons et d'arbres. On le rencontre dans les Parcs, les secteurs de chasse et même à proximité des villages.

- Singe vert : Cercopithecus aethiops, LINNE, 1758.

Il est commun dans la zone et sa population a tendance à se stabiliser.

- Patas : Erythrocihus patas, SCHREBER, 1775.

Assez rare dans la région, c'est la limite sud de son aire d'extension.

- Ratel : Mellivora capensis, SCHREBER, 1776.

Il est fréquent dans les zones banales. De moeurs nocturne, on ne peut affirmer avec certitude si sa population est en augmentation ou en diminution.

- Hyène tachetée : Crocuta crocuta, ERXLEBEN, 1777.

Hyène tachetée est un carnivore que l'on rencontre depuis les zones semi-désertiques, jusqu'aux savanes boisées. Elle est absente dans les forêts pluviales. De jour, elle entre dans le terrier qu'elle a creusé ou qu'elle a trouvé. Elle mène une activité nocturne. Si l'on s'en tient aux déclarations des gardes-chasses et aux dégâts qu'elle occasionne

envers les animaux domestiques, on peut affirmer que sa population a augmenté, notamment dans la région de Bouba Ndjidda. Nous l'avons aperçus vers sept heures du matin dans ce parc. Elle est chassée par ceux qui détiennent le permis sportif de moyenne chasse.

- Chacal à flancs rayés : *Canis adustus*, SUNDEVALL, 1846.

Son domaine vital s'étend du 15e parallèle Nord au 23e parallèle sud, à l'exclusion des forêts d'Afrique Occidentale et centrale. Il est fréquemment rencontré dans les parcs et les zones cynégétiques bien qu'il mène une activité nocturne et crépusculaire. Il apprécie bien les charognes. C'est une espèce plus abondante à l'extrême nord du pays que dans la région étudiée.

- Céphalophe de Grimm : *Sylvicapra grimmia*, LINNE, 1758.

Très commun dans la zone. Sa population reste stable.

- Céphalophe à flancs roux : *Cephalophus rufilatus*, GRAY, 1846.

Il fréquente les forêts-galerias, les clairières et les bosquets. Abondant, il y a une tendance à la stabilisation. Des dénombrements effectués par l'Ecole de Faune le confirme.

- Serval : *Leptailurus serval*, SCHREBER, 1776.

Le Serval vit dans les savanes humides entourant les forêts pluviales. L'eau et un bon couvert végétal sont nécessaires pour sa survie. De moeurs diurne, et parfois crépusculaire, il est cependant difficile de l'observer, bien qu'il soit présent dans la région.

- Porc-épic : *Hystrix cristata*, LINNE, 1758.

Il occupe toutes les zones écologiques : semi-déserts, savanes, forêts pluviales.

Les indices de présence (piquants trouvés dans la zone) permettent d'affirmer avec certitude son existence dans le secteur étudié. Quant à l'évolution de sa population, rien n'indique qu'elle décline ou qu'elle s'accroît. C'est un animal de moeurs nocturne et qui vit dans des terriers ou dans des fentes de rochers.

- Daman de rocher : *Procavia capensis*, PALLAS, 1766.

On trouve le Daman de rocher dans les montagnes et collines de la région. Il est facilement observable de jour, vers sept heures du matin, lorsqu'il prend un bain de soleil. Sa tendance évolutive est peu connue.

Tendance évolutive des espèces de la classe C.

Evolution	Espèces
Augmentation	Babouin doguera Hyène tachetée
Stable	Chacal à flancs rayés Patas Singe vert Ouréhi Céphalophe de Grimm Céphalophe à flancs roux
Diminution	Lycaon
Peu connue	Porc-épic Serval Daman de rocher Ratel

33. Conclusion.

Caractérisée par l'existence des savanes boisées, des savanes herbeuses, des galeries forestières, et des montagnes et collines, cette zone centrale est encore assez riche en espèce animales. Du fait de la superposition des aires d'extension, entre les zones présahéliennes et les zones forestières, on y rencontre des espèces variées. Grâce à cette diversité, l'écosystème peut se maintenir, en l'absence de tout facteur extérieur.

IV. FACTEURS D'ÉVOLUTION ET EXPLOITATION
ACTUELLE DE LA FAUNE SAUVAGE

41. Introduction.

Les observations faites dans les parcs et secteurs de chasse, nous ont permis de classer les espèces en quatre grandes catégories, du point de vue de leur évolution : espèces rares, en cours de régression, en augmentation, enfin celles dont la population reste stable. Avant d'analyser les différents facteurs ayant joué sur la faune sauvage, nous allons définir les modes d'exploitation actuelle qui suscitent quelques réflexions.

42. Découpage de la région.

Notre domaine d'étude peut être divisé en quatre secteurs :

- Les Parcs nationaux
- Les secteurs de chasse
- La zone d'Ecole de Faune de TCHEBOA
- Les zones banales.

421. Les Parcs nationaux.

La région renferme trois Parcs nationaux, totalisant une superficie de 730 000 ha. D'est à l'Ouest, on note successivement le Parc national de Bouba Ndjidda (220 000 ha),

la Bénoué (180 000 ha), et enfin celui du FARO (330 000 ha).
A la date de leur création, ils étaient dénommés réserves
de faune.

Dénomination	Date de création	
	R.F.	P.N.
Bouba Ndjidda	1947	1968
BENOUE	1932	1968
FARO	1932	1980

R.F. : Réserve de Faune

P.N. : Parc National.

Le FARO a été érigé en Parc national récemment. C'est parc
non aménagé.

422. Les secteurs de chasse.

Ils sont pour la plupart situés à la périphérie
des Parcs nationaux. Une zone de protection dénommée zone
tampon, d'une largeur d'un kilomètre environ marque la limite
de l'aire du parc et les zones de chasse. La chasse y est
interdite, ainsi que toute activité tendant à perturber
l'équilibre de ce milieu. Sur le terrain tout prête à confusion.

Il n'y a aucune sécurité pour les animaux du parc, surtout qu'en période critique, le domaine vital de l'animal peut augmenter. L'extension des zones tampon nous semble nécessaire.

L'ensemble des secteurs de chasse couvre actuellement une superficie de 1.552 370 ha, soit le double de la superficie totale des parcs nationaux inclus dans la zone. Certains d'entre eux sont classés, mais non ouverts à la chasse. Ils sont mis en réserve. D'autres sont ouverts et se classent en deux catégories de zones : celles gérées par l'administration et celles affirmées aux guides de chasse.

4221. Secteurs de chasse classés, mais non ouverts pour la saison 1987-1988.

	Zones	Dénomination	Superficie (ha)
	8	TATOU	30 220
	15	FARO CORON	56 970
	21	DOBINGA	44 600
Total	3		131 790

4222. Secteurs de chasse ouverts (1987-1988):- Affermés aux guides de chasse.

Zones	Dénomination	Superficie (ha)
5	COBAS(Mayo Alim)	38 000
10	LANDOU	39 370
16	FARO Ouest	124 600
18	DEMSA	110 500
20	Mayo Ouélé	64 920
22	Vogzoum	98 800
25	Mayo OldiriNord	69 700
Total	7	544 890

4223. Secteurs de chasse gérés par l'administration.
(1987-1988)

Zones	Dénomination	Superficie (ha)
1	SAKJE (BENOUE)	26 660
2	BANDJOUKRI (A et B)	58 730
3	Oldiri	19 540
4	Bel Elan	26 000
6	Mayo Sala	38 000
7	Elephant	70 000
9	Grand Capitaine	29 360
11	Mayo Oiamba	26 200
12	Rhinocéros (Koum)	72 510
13	Hippopotames (A et B)	46 950
14	Boumedjé	97 040
17	NDock	94 600
23	Djihao	64 600
24	Kourouk	72 200
26	Oldiri sud	123 300
Total 15		865 690

Le nombre de différents secteurs de chasse varie d'une année à l'autre. Les zones fermées pour la chasse pour une saison peuvent être ouvertes les années suivantes lorsqu'on y constate une abondance d'espèces pouvant être

abattues. Les guides de chasse ont la liberté de choisir une zone qui leur semble favorable, ou d'abandonner les secteurs qu'ils jugent peu rentables. C'est ainsi que Mr. Dupeley démissionne de la zone n° 10 (Landou) pour la saison 1988-1989 ; celle-ci est remise à l'administration. De nouvelles zones de chasse, préalablement gérées par l'administration peuvent être attribuées à de nouveaux guides : la zone n°26 (Mayo Oldiri sud) et la zone n° 24 (Kourouk) sont remises à de nouveaux guides de chasse pour la saison touristique 1988-1989.

423. Zone d'Ecole de Faune de TCHEBOA.

Située au Nord Ouest de la zone, ce secteur est géré par l'Ecole de Faune de GAROUA. Sa superficie est de 160 800 ha. C'est un domaine réservé pour l'application pratique des enseignements reçus par les stagiaires de cet institut.

424. les zones banales

Elles sont à la périphérie des zones cynégétiques et occupent les terres incultes, les meilleures terres étant réservées à l'agriculture. Leurs surfaces se rétrécissent d'année en année.

43. Exploitation actuelle de la faune sauvage.

L'exploitation actuelle de la faune sauvage au CAMEROUN se fait sous plusieurs formes : le tourisme de vision, la chasse sportive, la chasse alimentaire, les battues administratives.

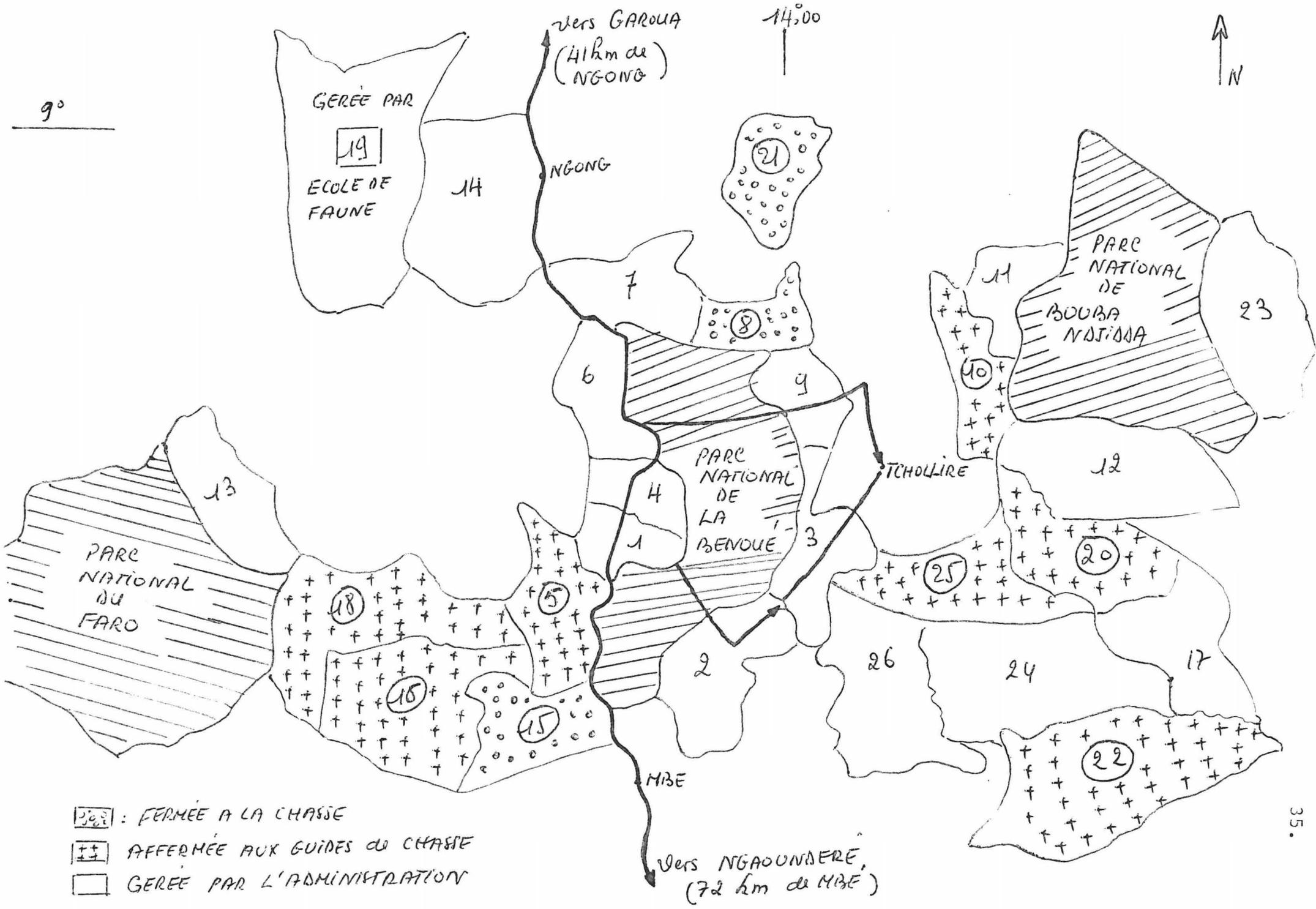
431. Le Tourisme de vision.

Le tourisme de vision a un aspect récréatif. Entre 1974 et 1984, le nombre de touristes enregistrés chaque année était en moyenne de 250. Cette moyenne n'est plus atteinte ces dernières années. Nous pensons que l'insuffisance des moyens mis en oeuvre pour l'aménagement des parcs nationaux serait à l'origine de cette évolution. Depuis un certain temps, les pistes n'ont jamais été ouvertes entièrement. Les miradors, aménagés aux points de rassemblement des animaux (salines, points d'eau) pour faciliter l'observation sont détruits. La saison touristique est parfois écourtée, lorsque les pluies surviennent très tôt. En contruisant des ponts, même en matériaux locaux, sur les principaux axes, on augmenterait la saison touristique d'un mois environ.

432. La Chasse sportive.

La chasse sportive est à ce jour la forme d'exploitation la plus répandue au Nord CAMEROUN. Elle se limite essen-

DECOUPAGE DE LA REGION (JANVIER 1987 - 1990)



- : FERMEE A LA CHASSE
- : AFFERMEE AUX GUIDES DE CHASSE
- : GEREE PAR L'ADMINISTRATION

tiellement aux zones contaminées par les glossines, en l'occurrence notre domaine d'étude.

Un nombre précis d'animaux pouvant être tirés est fixé pour chaque zone et ne doit pas être dépassé (Plan de tir). En outre, la loi en matière de chasse détermine le nombre d'animaux à abattre par chaque chasseur, selon le permis qu'il détient. Le plan de tir, qui est une prévision d'abattage, s'applique aussi bien aux zones gérées par l'administration, qu'aux secteurs attribués aux guides de chasse. Le plan de tir est élaboré, en principe en fonction de l'abondance des espèces dans les zones cynégétiques.

Le plus souvent, à la fin de la saison, les prévisions ne sont pas atteintes. Pour la saison 1986/1987, on prévoyait l'abattage de 1773 animaux, toutes espèces confondues, mais 402 ont été effectivement abattues, soit 22,67 % des prévisions. Le pourcentage de réalisation est de 26 % pour la saison 1987/1988, les prévisions d'abatage étant de 1372.

Lorsque les prévisions ne sont pas atteintes, cela n'implique pas nécessairement qu'il y a eu respect des quotas d'abattage. Plusieurs cas peuvent se présenter :

- L'étude de la dynamique des populations animales peut ne pas être faite de manière adéquate. Dans ce cas, l'espèce peut être en voie de régression et le nombre d'animaux devant être abattu au cours d'une saison se trouve en dessous des prévisions.

- L'effectif des chasseurs peut décroître d'une année à l'autre. Lorsqu'on se réfère à deux saisons touristiques, celles de 1983/1984 et de 1987/1988, on s'aperçoit que le nombre de permis délivré aux nationaux, aux résidents et aux non résidents a diminué.

		Petite Chasse	Moyenne Chasse	Grande Chasse	Total
1983	N	50	0	5	55
	R	34	6	26	66
1984		7	8	226	241
Total		91	14	257	362
1987	N	11	0	0	11
	R	18	3	5	26
1988		9	29	91	129
Total		38	32	96	166

N : Nationaux

R : Résidents

NR : Non Résidents.

En examinant ce tableau, on constate que les nationaux s'intéressent mieux à la petite chasse réservée aux petits gibiers, pour la bonne raison qu'ils sont destinés à la consommation. La moyenne et la grande chasse sont pratiquées par les résidents et les non résidents. Ce qui traduit la course aux trophées recherchées par ces derniers. Dans l'ensemble le nombre de permis délivré a diminué parce que le braconnage, forme illicite d'exploitation qui se trouve en dehors de toute statistique a favorisé le recul de certaines espèces préférées par les chasseurs.

A l'avenir, il faudrait connaître l'utilisation faite des quantités de viande de ces animaux ainsi que le degré de préférence accordé aux espèces chassées et le comportement général des chasseurs.

- Des guides de chasse peuvent omettre volontairement dans leur rapport de fin d'année, qu'ils sont tenus d'adresser au service du tourisme, un certain nombre ou un surplus d'animaux abattus dans leur secteur. Leur contrôle demeure aléatoire.

La tendance actuelle est d'attribuer de nouvelles zones aux nouveaux guides. Il faudrait donc que chaque chasseur et guide de chasse soit concerné par le problème de la conservation et qu'il respecte le quota qui lui est accordé.

Le choix des guides est donc déterminant pour la gestion saine de nos ressources fauniques.

Importance de la chasse sportive.

La chasse sportive est quand même intéressante. Elle apporte des devises au pays. Selon le rapport de Mr Mahamat Lamine sur la gestion de la faune sauvage au CAMEROUN, lors du Symposium International et Conférence sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne, tenue à HARARE en Octobre 1987, je cite, Les recettes issues de l'activité de la chasse au CAMEROUN se chiffrent annuellement à 160 millions de Francs CFA.

Ces recettes proviennent essentiellement des taxes d'abattage. Celles-ci ont doublé ou même triplé pour certaines espèces, entre 1983 et 1987. A cela s'ajoutent les frais de location des zones de chasse et des chambres dans les campements, ainsi que les quittances de paiement des droits de permis en cas d'agrément des dossiers des postulants. Les différents tarifs pratiqués figurent en annexe 2.

433. La chasse alimentaire.

La chasse alimentaire se pratique sous deux modes différents : la chasse traditionnelle (sans permis), la chasse alimentaire, officielle, avec permis.

4331. La chasse traditionnelle (sans permis).

Ce mode d'exploitation existe encore de nos jours, peut-être par souci du respect des anciennes traditions.

Pour certaines tribus, elle n'avait lieu qu'à une période de l'année, généralement après les récoltes. Elle demandait la participation de toute la population villageoise. La chasse individuelle était réservée à quelques chasseurs reconnus par tous et dont le rôle était d'approvisionner les populations en viande d'animaux sauvages.

Dans les régions contaminées par les glossines, la viande sauvage est la source principale des protéines animales des populations les plus déshéritées. Dans la province du Nord Cameroun, plusieurs hectares de savanes sont brûlés chaque année, en pleine saison sèche, pour quelques maigres gibiers. Les feux s'étendent parfois aux secteurs de chasse limitrophes des zones marginales.

D'après la loi Camerounaise en vigueur, toutes activités cynégétiques à bases d'armes fabriquées essentiellement au moyen de matériau végétal sont classées dans la catégorie traditionnelle.

La chasse pratiquée autrefois à l'occasion de certaines cérémonies religieuses et festivités respectait ce principe (Emploi des filets, de bâtons, des cordes, etc...). Peu à peu, il s'est développé, avec la modernisation de l'armement

et la demande croissante de la viande pour alimenter les marchés citadins, une autre forme d'exploitation. Celle-ci entraîna le recul des espèces dans les zones jadis considérées comme très giboyeuses.

La chasse coutumière, même si elle est encore pratiquée, n'a plus un rôle primordial pour l'alimentation des populations de la région.

4332. La chasse alimentaire (avec permis).

Cette méthode d'exploitation a surtout lieu dans les zones banales. Elle est pratiquée principalement par les nationaux qui détiennent un permis de petite chasse. Les espèces abattues sont généralement représentées par les petits gibiers (gibiers à poils et à plumes). Elle connaît encore quelques difficultés.

- Elle est jusqu'à ce jour pratiquée par quelques personnes bien informées. Dans les zones reculées, on ignore encore l'existence d'un permis de chasse.

- Le nombre de permis de petite chasse délivré a diminué entre 1983 et 1987. Il est passé de 50 à 11 pour les nationaux, pour ne citer que cet exemple. Nous pensons que le braconnage a pris une grande importance par rapport à l'exploitation rationnelle et durable des ressources animales.

- Sa part dans l'alimentation des populations n'est pas bien appréhendée. L'institution de la taxe d'abattage préalable pour les nationaux ces dernières années reste difficile à appliquer, car le contrôle des animaux abattus n'est pas assuré.

L'information des populations reste la meilleure voie pour surmonter ces difficultés.

434. Les battues administratives.

Elles sont organisées à l'occasion des dégâts causés par les animaux sauvages. Ces dégâts peuvent être classés en trois groupes :

- Les dégâts sur les cultures. Les principales espèces impliquées sont les suivantes :

- Eléphants
- Hippopotames
- Singes
- Porcs-épics
- Guibs harnachés

Les Guibs harnachés détruisent principalement les plants de patate douce.

- Les dégâts envers les gens. Ce sont des accidents qui surviennent au cours d'une épreuve de chasse sportive, du braconnage ou envers les touristes qui ne respectent

pas les règles élémentaires d'approche des animaux. Ils sont occasionnés par :

- Les Eléphants
- Les Buffles
- Les Hippopotames

Les accidents les plus fréquents sont provoqués par les Hippopotames et surtout la nuit, au moment de la pêche.

- Les dégâts envers les animaux domestiques.

En ce qui concerne les Mammifères domestiques, ce sont les Lions, les Hyènes, les Chacals. Les oiseaux de la basse-cour sont tués par les Civettes et les Ratels.

A l'issue de chaque battue administrative, la viande est en général distribuée aux populations locales victimes de ces agressions. Mais souvent les dégâts commis ne sont pas importants pour permettre une telle intervention. Pour un pied de maïs détruit, qu'on abatte pas un Eléphant. Ce serait alors une forme de braconnage plus ou moins organisée. Une mission d'évaluation des dégâts commis serait très utile avant la mise en application de cette méthode d'intimidation. Par ailleurs, l'extension des surfaces agricoles a réduit le domaine vital des animaux sauvages. Dans le secteur de Djalengo, à une quarantaine de kilomètres de GAROUA, il y a eu trois interventions du service provincial du Tourisme en un mois, sur la population des Eléphants

qui détruisent les cultures. Comment peut-on résoudre un tel problème si l'extension des surfaces agricoles d'année en année, grignote les zones banales et secteurs de chasse et qui risquerait d'atteindre les aires protégées ?

Il faudrait qu'il y ait une délimitation nette des zones à vocation agricole et des terres réservées à la faune sauvage.

44. Les facteurs d'évolution.

Les facteurs d'évolution de la faune sauvage dans la région sont variés. Nous pouvons citer entre autres, le braconnage, l'influence de l'agriculture et de l'élevage et quelques aspects sanitaires.

441. Le braconnage.

Le braconnage est une forme d'exploitation illégale, très répandue dans la région. Son impact sur la population des espèces animales permet de le situer au premier rang parmi les facteurs d'évolution de la faune sauvage au CAMEROUN. Deux formes coexistent : le braconnage à but commercial et le braconnage de subsistance.

4411. Le braconnage à but commercial.

cet aspect est le plus menaçant, car il supprime toute limitation dans les prélèvements. Plus on tue, plus on gagne, et souvent en ne vendant qu'une partie de l'animal abattu (défenses de l'Eléphant, cornes de Rhinocéros, queue de la girafe, peau de la panthère ou du guépard) et en laissant des tonnes de viande pourrir sur place. Dans le meilleur des cas, l'abattage a lieu pour alimenter le commerce de la viande. Buffles, Elans de Derby, Hippotragues, Cobes de Buffon, Babales, Cobes defassa, Cephalophes, Guibs harnachés etc... Mais il se fait également sans le moindre souci de l'avenir. Il affecte les différentes classes d'âge : jeunes, subadultes et adultes.

. Ce type d'exploitation est pratiqué aussi bien par les nationaux que par les étrangers.

- S'agissant des nationaux, les armes appartenant à une certaine catégorie sociale, sont remises le plus souvent à ceux qui sont habilités à chasser. Gibiers et recettes sont alors partagés entre ceux qui opèrent sur le terrain et les propriétaires des armes ; la vente s'effectuant dans les concessions, à l'insu de toutes les agents chargés d'appliquer la réglementation.

- En ce qui concerne les étrangers, leur domaine d'action se situe surtout dans les parcs situés au voisinage de leurs pays. Le FARO fait frontière avec le Nigéria.

Ce parc est très menacé par les braconniers Nigériens. Compte tenu de la masse de la population humaine au Nigéria et dont la demande en protéines animales ne cesse d'augmenter, la conséquence est immédiate; les Nigériens pénètrent aisément, en pleine saison des pluies et s'installent dans ce parc. Cette pénétration est en outre, facilitée par l'absence des postes et par l'insuffisance de moyens de contrôle efficace. La viande fumée sur place, est ensuite transportée sur des pirogues, pour alimenter les marchés de leurs pays.

- La situation est analogue pour le Parc de Bouba Ndjidda, situé à la frontière entre le CAMEROUN et le Tchad. La guerre civile au Tchad a entraîné la raréfaction de plusieurs espèces animales. Selon les gardes chasses et le gérant du campement de Bouba Ndjidda, plusieurs camps de braconniers ont été repérés dans la zone, après la saison des pluies.

4412. Le braconnage de subsistance.

Ce mode d'exploitation sévit pendant toute l'année, principalement dans les zones banales et les secteurs de chasse. Différentes couches de la population sont impliquées dans cette activité. Pour certaines personnes appartenant à une classe sociale privilégiée, la chair des animaux sauvages contient peu de graisse et constitue un plat de choix. Mais pour la masse rurale dont les revenus sont insuffisants pour se procurer de la viande, la raison n'est plus d'améliorer

la qualité de leur régime alimentaire. Il s'agit là d'un problème de survie. Nous comprenons dès lors que le braconnage de subsistance n'a pas la même signification et la même incidence que le braconnage à but lucratif, sur la population de différentes espèces animales. On peut cependant craindre que la ponction ne devienne plus importante suite à l'explosion démographique.

4413. Différents matériels utilisés par les braconniers.

Qu'il s'agisse du braconnage à but lucratif ou du braconnage de subsistance, les matériels utilisés sont pratiquement les mêmes : Pièges, flèches empoisonnées, cables d'acier, armes fabriquées localement, armes modernes. Des bicyclettes, des ânes, des pirogues servent de moyens de transport à partir des lieux d'abattage vers les principaux axes routiers où la viande est ensuite transposée dans des véhicules à destination des villes. Ceux de la ville utilisent généralement leurs propres moyens de transport : véhicules et motocyclettes.

4414. Moyens et méthodes d'intervention.

Le personnel chargé du contrôle de la chasse (gardes-chasses) est constitué par les anciens agents du service forestier, recrutés il y a longtemps. Peu qualifiés, ils

ont une connaissance assez vague de la gestion de la faune. L'effectif a été renforcé il y a quelques années par des agents techniques des eaux et forêts, mais il demeure toujours insuffisant. Le Parc National de Bouba Ndjidda, d'une superficie de 220 000 ha, n'est contrôlé que par 36 gardes, soit 6111 ha par garde, pour ne citer que cet exemple. En plus, les parcs sont abandonnés à eux mêmes pendant la saison des pluies, faute d'infrastructure nécessaire de surveillance. La patrouille de nuit est peu pratiquée. Les gardes-chasses regagnent les villages environnants et ne se contentent que d'effectuer des contrôles sur des véhicules le long des routes.

Moins équipés que les braconniers qui possèdent parfois des armes à longues portées, les gardes-chasses ont du mal à leur opposer une résistance quelconque.

Les moyens et les méthodes d'intervention mis en place actuellement ne suffisent plus à eux seuls de contenir les braconniers. Les agents chargés du contrôle doivent en plus, se comporter, comme de véritables éducateurs de la population. C'est pourquoi leur recyclage apparaît comme une nécessité. Il n'est pas rare d'entendre, même dans les milieux urbains, que la faune sauvage n'appartient pas à une poignée d'individus, mais tout le monde doit en bénéficier d'une façon ou d'une autre. Dans ce raisonnement, on ne condamne plus l'exploitation anarchique qui peut amener

différentes espèces aux seuils de l'extinction. Tout passe par la formation et l'information.

442. Influence de l'agriculture et de l'Elevage.

Deux aspects sont à retenir, en ce qui concerne l'impact de l'agriculture sur la faune sauvage dans la région: - installation des migrants - développement de la culture du coton.

. Les migrations ne sont pas des phénomènes nouveaux. On se déplace facilement quand la terre natale ne nourrit plus son homme. dans le Nord, où il s'agit de diriger les paysans des zones pauvres et surpeuplées, vers les meilleures terres des régions mieux équipées, le mouvement est encouragé par les responsables de grands projets de riziculture ; ailleurs dans le cadre du projet d'aménagement et de peuplement comme celui de la vallée supérieure de la Bénoué. Dans ce cas précis l'installation des migrants a des conséquences néfastes sur la faune sauvage de la région.

- La zone cynégétique n°8 (TATOU) est fermée à la chasse en raison des prévisions d'extension du Parc national de la BENOUE ; mais la Mission d'Etude pour l'Aménagement de la Vallée Supérieur de la Bénoué reste ferme en y installant des migrants.

- La zone n°21 (Dobinga) a été annulée compte tenu de l'absence d'animaux sauvages. L'influence des migrants a été importante. En outre, une partie de cette zone a été inondée par les eaux de la retenue du Barrage de Lagdo. Les espèces animales se seraient retirées de ce secteur.

. Dans la partie Nord de la région, la culture du coton s'est développée, en occupant tous les espaces compris entre les secteurs de chasse. L'augmentation des surfaces agricoles est due essentiellement à l'arrivée des agriculteurs de la province de l'Extrême Nord.

S'agissant de l'Elevage, son influence sur la faune peut être attribuée à deux facteurs principaux : la sécheresse et la lutte contre les glossines.

La sécheresse des années précédentes a favorisé les mouvements des éleveurs de l'Extrême Nord vers le sud de Garoua. La sédentarisation n'étant pas assurée, leurs déplacements restent anarchiques.

- La zone cynégétique n°10 (LANDOU) a été délaissée par son guide de chasse pour la saison touristique 1988/1989. La raison qu'il évoque est l'envahissement du secteur par les troupeaux nomades.

- La zone n°19, attribuée à l'Ecole de Faune renfermait encore quelques ongulés il y a une dizaine d'années.

Actuellement, elle ne possède qu'une faune raréfiée, voire inexistante. Des pulvérisations d'insecticides pour lutter contre les glossines ont permis au bétail de s'infiltrer aisément. Le braconnage et le surpâturage ont eu alors raison sur les animaux sauvages qui y vivaient.

. L'augmentation de la population suite à l'arrivée des migrants, l'extension des surfaces agricoles (coton) et la pénétration du bétail au niveau des zones libres de tsé-tsé, ont entraîné la raréfaction d'animaux dans les secteurs de chasse situés au Nord de la région. Cette situation a provoqué le retrait des guides de chasse vers les zones cynégétiques situées plus au Sud.

443. Quelques aspects sanitaires.

4431. L'épidémie de peste bovine de 1983.

L'épidémie de peste bovine de 1983 a eu des répercussions fâcheuses sur la faune sauvage et sur les animaux domestiques du Cameroun. Elle a tué 21 000 bovins, 4000 Cobes de Buffon ; des centaines de phacochères, de Bubales et de Cobes defassa (P.P. Pastoret et J.D. Saliki, 1987). Son impact a été très sensible sur les Cobes de Buffon à Waza, car sa population a nettement diminué. Son incidence dans la zone soudanienne au sud du 9e parallèle Nord, n'a pas été très remarquable. Elle s'est déclarée dans la partie

septentrionale du pays, en pleine saison sèche. C'était au mois de Février, où le premier cadavre d'un bovin a été trouvé, à la mare de Mahé, à l'extrémité Nord-Est du Parc de Waza. Elle s'est propagée dans notre domaine d'étude en saison des pluies (Juillet et Août), si bien que très peu de cadavres ont été repérés. Dans de telles circonstances, il était difficile d'apprécier son impact sur la population des animaux sauvages de cette partie du pays. Mais la rareté des Buffles et des Elans de Derby après l'épidémie montre que ces deux espèces ont été sûrement affectées par cette maladie.

4432. Cas de mortalité des 23 Hippopotames en 1987.

Un cas de mortalité dont la cause est encore inconnue est survenu en Mai 1987 à une mare de la Bénoué au niveau du Grand Capitaine. Thal et Ngog Nje (1987) ont noté 23 carcasses sur un effectif initial de 55 dans la mare, soit un taux de mortalité de 42 %. 3 jeunes sur 8 au départ sont morts, soit 37,5 %.

Cette année, à la même période, nous avons recensé 26 Hippopotames au même endroit. Ils étaient tous en bon état.

45. Conclusion.

Vue l'importance de la superficie totale des secteurs de chasse et des trois parcs Nationaux inclus dans cette région, on peut affirmer que l'exploitation actuelle de la faune repose sur des intérêts touristiques et cynégétiques susceptibles d'apporter des devises au pays. Mais ces intérêts peuvent être réduits pour les raisons suivantes :

- La population augmente
- Le braconnage sévit partout
- Les surfaces agricoles augmentent
- L'élevage est pratiqué sous un mode extensif.

V. DISCUSSION GÉNÉRALE ET CONCLUSION

51. Discussion générale.

La situation géographique de cette zone permet l'épanouissement d'une faune assez variée, grâce à la superposition des aires d'extension des espèces animales des zones présahariennes et des zones forestières. Son climat, peu hostile, offre de bonnes potentialités agricoles. Ses immenses pâturages, en l'absence de glossines, peut favoriser le développement de l'élevage. C'est pourquoi cette situation soulève des problèmes complexes à résoudre, et qui opposent les services du tourisme à ceux de l'agriculture et de l'élevage. Pour certains, les arguments avancés sont en faveur de la conservation du milieu naturel, pour d'autres, ils sont en faveur du développement de l'agriculture et de l'élevage.

. Arguments en faveur de la conservation du milieu naturel.

- Le milieu naturel doit être maintenu pour des raisons d'éthiques, scientifiques et surtout économiques en rapport avec les rentrées des devises ; et si l'on veut sauver les animaux sauvages, il faudra assurer le maintien des réserves existantes; Pour y parvenir, elles doivent être à l'abri des animaux domestiques qui sont actuellement conduits sans le respect de la capacité des charges. La surcharge des pâturages a entraîné la disparition du couvert

végétal dans de nombreux pays sahéliens. Et plus proche de la région, dans l'extrême Nord du pays, le même phénomène est en train de se produire. La récupération des pâturages par des campagnes anti-glossines donneraient des résultats analogues; La présence des glossines dans les réserves empêche la pénétration du bétail et favorise leur maintien.

- Certaines maladies sont transmises aux animaux sauvages par du bétail domestique. La peste bovine de 1983 en témoigne.

Il faudrait également limiter l'extension des cultures.

- L'augmentation des surfaces agricoles réduit de plus en plus le domaine vital des animaux sauvages. Ceux-ci vont provoquer des dégâts sur les cultures, à l'extérieur des aires protégées. Des battues administratives sont alors organisées. La Sodecoton (Société de développement de coton) a mis au point un système de culture demandant la juxtaposition des terres afin de faciliter les traitements antiparasitaires et l'emploi de la traction animale, celle-ci exigeant un dessouchage au préalable sur de vastes étendues. Le résultat étant la disparition du couvert végétal dans le milieu rural. Cette même société préconise en plus, le changement des lieux d'une année à l'autre.

- Arguments en faveur du développement de l'agriculture.

La région est fertile, surtout en bordure des rivières, qui bénéficie des dépôts d'alluvions en périodes de crues. L'autosuffisance alimentaire doit être assurée. Les populations issues des régions surpeuplées et aux climats rudes peuvent s'y installer. C'est l'arrivée des migrants et l'apparition des grands projets d'aménagement, comme celui de la Vallée supérieure de la Bénoué.

- Arguments en faveur de l'élevage.

Le bétail domestique est la principale source des protéines animales de la région. Il faut récupérer les pâturages des zones infestées de mouches tsé-tsé et produire plus de viande pour faire face à une population en pleine expansion.

Des traitements systématiques des zones à glossines sont alors envisagés. En outre, les animaux sauvages sont des réservoirs de trypanosomes. Le surpâturage est non plus le seul facteur de déforestation. La coupe du bois pour la cuisson des aliments se révèle plus dangereuse sur le couvert végétal que les autres formes d'exploitation.

- Solutions.

Le respect de l'intégrité des réserves naturelles peut avoir lieu, selon plusieurs modalités.

. Lorsque l'éradication des glossines est envisagée, il faudrait délimiter les zones à vocation pastorale et les zones réservées à la faune sauvage. Dans ce cas, un contrôle rigoureux de la circulation d'animaux doit être assuré. La petite réserve de la Kalamaloué a été traitée sans dommage apparent sur la faune sauvage (Gruvel, 1980). D'une superficie de 4 500 ha, elle était facile à surveiller. Dans la zone soudanienne, où les parcs nationaux sont immenses, le contrôle des déplacements d'animaux devient plus délicat.

. En l'absence de tout traitement des zones à mouches tsé-tsé, il est alors utile de pratiquer un élevage de type intensif, pour subvenir aux besoins de la population, car les pâturages sont réduits.

- L'intensification suppose la sédentarisation des éleveurs et la vulgarisation de nouvelles techniques d'élevage. Elle soulève ainsi un autre problème aigu à résoudre. Les éleveurs "Bororo" ont toujours pratiqué un élevage extensif et le changement des mentalités et l'adoption des méthodes nouvelles ne sont pas du jour au lendemain. Un accent particulier doit être mis sur l'éducation des pasteurs nomades.

- On peut également suggérer l'exploitation rationnelle de la faune sauvage comme source complémentaire des protéines animales. Elle peut se faire, soit en ranches, soit en milieu naturel.

Dans le premier cas, des expériences menées sur la ferme d'Hocraft, près de Naïrobi, nous ont montré que les animaux sauvages produisent plus de viande et de peaux par unité de surface et par an, que les animaux domestiques. Les résultats obtenus en Afrique de l'Est sur les gazelles de Thompson ne peuvent pas s'appliquer à première vue sur les animaux de la région. Les espèces animales n'étant pas les mêmes. Une expérience analogue devrait être conduite sur les espèces locales afin de connaître tout au plus, s'il y a égalité entre espèces sauvages et espèces domestiques quant à l'apport en protéines.

Dans le deuxième cas, il faudrait que la population animale soit abondante. Mais nous n'en sommes pas là. Pour y parvenir, la lutte contre le braconnage doit être entreprise avec acharnement. Les agents de surveillance doivent être équipés davantage. Leur formation et leur motivation devraient être assurées. L'effectif du personnel doit augmenter. Les infractions commises doivent être sanctionnées sévèrement. Enfin, l'éducation de la population en matière de gestion des ressources fauniques est nécessaire.

- La production de poissons d'eau douce offre une autre possibilité d'apport de protéines. Le barrage de Lagdo, construit il y a peu longtemps sur la rivière Bénoué, a favorisé le développement de la pêche artisanale. La production est assez importante, mais une partie est exportée au Nigéria.

Mal conservé, une bonne partie des poissons pourrit, soit en cours de route, soit sur les marchés de la ville. Pourtant, c'est une protéine peu chère, qui est à la portée de tous. Il est donc important que la région soit dotée de matériels de pêche modernes et des camions frigorifiques pour sa conservation. Et pourquoi ne pas envisager la fabrication des conserves ? Enfin, les circuits de commercialisation doivent être organisés.

. Il est aussi possible de limiter l'extension des surfaces agricoles, en augmentant la production par unité de surface, grâce à la vulgarisation de nouvelles techniques culturales. Le maintien de la population dans leur milieu d'origine passe par la maîtrise de l'eau et, de la température :

- La création des mares artificielles
- La construction des barrages collinéaires et des diguettes dans les régions montagneuses et surpeuplées
- L'amélioration de la fertilité des sols par l'utilisation des résidus des cultures et d'animaux
- L'emploi des barrières antiérosives ...

. Si l'augmentation des surfaces agricoles est considérée comme un moyen d'accroître les rendements, il faudrait alors qu'il y ait une limite. Cela dépend de l'opinion des instances supérieures.

52. Conclusion et Résumé.

- Conclusion.

Nous ne sommes pas au stade du vide total. Bien de espèces existent encor dans la région. On peut reprendre la situation en main ; les possibilités de coexistence entre les différents secteurs d'activité existent :

- éradication des glossines et contrôle rigoureux de la circulation des animaux domestiques
- intensification de l'élevage
- exploitation rationnelle de la faune sauvage et le développement de la pêche comme sources de protéines complémentaires
- intensification de l'agriculture.

Mais les difficultés économiques actuelles peuvent empêcher leur réalisation. Il faut donc que soit quantifiée, la valeur économique de la faune sauvage, afin d'endéterminer la contribution à l'économie rurale et nationale, et de faciliter l'allocation des ressources suffisantes à sa conservation et à son développement sur la base d'études économiques fiables.

- Résumé.

Ce rapport met en relief la richesse spécifique des grands Mammifères dans la province du Nord CAMEROUN. Il analyse les différents facteurs jouant sur l'évolution des espèces. Ces facteurs se résument en quelques points :

- Le braconnage
- L'augmentation des surfaces agricoles
- Les déplacements anarchiques des éleveurs.

Enfin, une solution de coexistence entre les différents secteurs d'activité est retenue, celle-ci passant par la voie de l'intensification de l'élevage et de l'agriculture et par le développement parallèle des autres ressources en protéines animales.

BIBLIOGRAPHIE

1. ANTOON de VOS (1987). Exploitation de la faune sauvage en Afrique. Nature et Faune Vol.3 n°1 26-27.
2. DEPIERRE D.Z. OLLE (1976). Parcs nationaux et Réserves de Faune du CAMEROUN
Revue Bois et Forêts et Tropiques
N°170. Nov-Déc. 3-12.
3. Dr. J. ESSER (1983). L'utilisation des animaux sauvages en tant que forme d'exploitation des terres au CAMEROUN.
Office Allemand de la Coopération Technique.
ESCHBOR/TS. 136 p.
4. Jean Gruvel (1980). Glossines, bétail domestique et faune sauvage ; une conciliation est-elle possible?
Acta Zoologica et Pathologica Antverpiensia n°75
29-48.
5. L.P. VAN LAVIEREN et M.-L. BOSCH (1977). Evaluation des densités de grands Mammifères dans le Parc national de Bouba Ndjidda. La terre et la vie, vol.31.30.
6. Nature et Faune (1986). 8e session du groupe de travail de l'aménagement de la faune et des Parcs Nationaux de la Commission des Forêts pour l'Afrique de la F.A.O. (Bamako - Mali) Vol n°1 et 2 ; 10-13.
7. NGOG Njé J. (1987). Contribution à l'étude de la structure de la population des Hippopotames (*Hippopotamus amphibius*.L.) au Parc National de la Bénoué (Cameroun) Sous presse.

8. P. FOTSE (1986). Rapport annuel du Service Provincial du Tourisme pour le Nord. 53 p.
9. P.P. PASTOROLET et J.D. SALIKI (1987). Actualité de la peste bovine en Afrique : Nature et Faune. vol.3 n°1. 14-22.
10. TH. HALTENORTH/H.DILLER (1985), Mammifères d'Afrique et de Madagascar. DELACHAUX et NIESTLE, Paris, 397 p.

ANNEXE IListe des principaux grands Mammifères des savanes boisées Camerounaises.I. Ordre des Artéodactyles.1. Famille des Hippopotamidae

Hippopotame : Hippopotamus amphibius.

2. Famille des Suidae

Potamochère : Potamochoerus porcus

Phacochère : Phacocheorus aethiopicus.

3. Famille des Bovodae- Sous-Famille des Cephalophinae

Cephalophe à flancs roux : Cephalophus rufilatus

Cephalophe de Grimm : Sylvicapra grimmia

- Sous-Famille des Gazellinae

Gazelle à front roux : Gazella rufrifrons

- Sous-Famille des Raphicuinae

Ourébi : Ourebia ourébi

- Sous-Famille des tragelaphinae

Guib harnaché : Tragelaphus scriptus

Elan de Derby : Tragelaphus derbianus.

- Sous-Famille des Reduncinae

Cobe defassa : Kobus ellipsiprymnus
 Cobe du Buffon : Kobus kob
 Redunca : Redunca redunca
 Redunca de montagne : Redunca fulvorufula.

- Sous-Famille des Bovinae

Buffle de savane : Syncerus bracyceros.

- Sous-Famille des Alcelaphinae

Damalisque : Damaliscus lunatus
 Bubale : Alcelaphus buselaphus.

- Sous-Famille des hippotraginae

Hippotrague : Hippotragus equinus.

4. Famille des Giraffidae

Girafe : Giraffa camelopardalis

B. Ordre des PRIMATES

1. Famille des Cercopithecidae

- Sous-Famille des Papiinae

Babouin doguera : Papio cynocephalus.

- Sous-Famille des Cercopithecinae

Patas (singe rouge) : Erythrocebus patas
 Singe vert (Vervet) : Cercopithecus aethiops

- Sous-Famille des Colobinae

Colobe guereza : Colobus guereza.

C. Ordre des TUBILIDENTES

1. Famille des Orycteropodidae

Oryctérope : Orycteropus afer.

D. Ordre des HYDRACOIDES

1. Famille des Procaviidae

Daman de rocher : Procavia capensis.

E. Ordre des CARNIVORES

1. Famille des CANIDAE

- Sous-Famille des Caninae

Chacal à flancs rayés : Canis adustus

- Sous-Famille des Lycaoninae

Lycaon : Lycaon pictus.

2. Famille des Hyaenidae

- Sous-Famille des Hyaeninae

Hyène tachetée : Crocuta crocuta.

3. Famille des Felidae

- Sous-Famille des Pantherinae

Panthère : Panthera pardus

Lion : Panthera leo

- Sous-Famille des acinonychinae

Guépard : Acinonyx jubatus

- Sous-Famille des Lyncinae

Caracal : Caracal caracal.

- Sous-Famille des Felinae

Serval : Leptailurus serval.

4. Famille des Viverridae

- Sous-Famille des Viverrinae

Civette d'afrique : Viverra civetta.

5. Famille des Mustelidae

- Sous-Famille des Mellivorinae

Ratel : Mellivora capensis.

F. Ordre des Proboscidiens

1. Famille des Elephantidae

Eléphant d'afrique : Loxodonta africana.

G. Ordre de Périssodactyles

1. Famille des Rhinocerotidae

Rhinocéros noir : Diceros bicornis.

H. Ordre des Rongeurs

1. Famille des Hystricidae

Porc épic d'Afrique du Nord : Hystrix cristata.

. Classification.

Nombre			
ORDRES	FAMILLE	Sous Famille	Espèces
Artiodactyles	4	8	18
Primates	1	3	4
Tubilidentés	1		1
Hydracoïdes	1		1
Carnivores	5	9	10
Proboscidiens	1		1
Périssodactyles	1		1
Rongeurs	1		1
	15	20	37

ANNEXE II

(Différents tarifs pratiqués dans les zones de
chasse) chasse)

1. Quittance de paiement des droits de permis en cas d'agrément
du dossier du postulant. (1988/1989)

en Francs CFA

A. Petite chasse (arme lisse)

		N	R	NR
Gibiers à plumes	Quittance	15 000	25 000	40 000
	Timbre fiscal	5 000	20 000	25 000
	Total	20 000	45 000	65 000
Gibiers à poils	Quittance	25 000	35 000	40 000
	Timbre fiscal	5 000	20 000	25 000
	Total	30 000	55 000	65 000

B. Moyenne chasse (calibre compris entre 6 et 9 mm)

	N	R	NR
Quittance	35 000	45 000	50 000
Timbre fiscal	10 000	30 000	50 000
Total	45 000	75 000	100 000

C. Grande chasse (calibre supérieur à 9 mm)

	N	R	NR
Quittance	50 000	80 000	100 000
Timbre fiscal	20 000	100 000	125 000
Total	70 000	180 000	225 000

2. Frais de location des zones de chasse/chasseur/jouren F. CFA

N	R	NR
15 000	20 000	25 000

3. Location de chambres dans les campements, hormis le campement du Buffle noir, de Bouba Ndjidda et du Grand Capitaine.

Chambre double : 4 000 Francs CFA

Lits supplémentaires : 2 000 Francs CFA

4. TARIFS des pisteurs agréés : 2000 F/CFA/jour/pisteur.

5. TARIFS des porteurs : 1500 F CRA/jour/porteur.

Il n'est admis que deux chasseurs et deux accompagnateurs ne chassant pas, par zone, dans la journée.

6. Accompagnateurs : 12 500 Francs CFA/jour/personne, chasseur
ou non.

ANNEXE III. LATITUDES D'ABATTRE ET ESPECES ANIMALESA CHASSER PAR TYPES DE PERMISA. PERMIS SPORTIF DE GRANDE CHASSE.

Trois (3) animaux d'espèces différentes parmi les espèces suivantes pour une saison de chasse.

- Buffle
- Bubale
- Elan de Derby
- Eléphant
- Hippopotame
- Hippotrague.

En plus cinq (5) espèces de la classe C dont trois (3) gibiers à plumes.

B. PERMIS SPORTIF DE MOYENNE CHASSE.

Quatre (4) animaux parmi les espèces suivantes pour une saison de chasse.

- | | |
|-------------------|----------------------|
| - Redunca redunca | - <u>Damalisque</u> |
| - Guib harnaché | - <u>Potamochère</u> |
| - Phacochère | |
| - Cobe defassa | |
| - Cobe de Buffon | |
| - Hyène tachetée | |
| - Civette | |

En plus sept (7) espèces de la classe C dont quatre (4) gibiers à plume.

C. PERMIS SPORTIF DE PETITE CHASSE

Vingt (20) animaux de la classe C dont (5) gibiers à plumes.

N.B. Une femelle abattue compte pour deux (2) unités dans le tableau des animaux tués ainsi que le versement éventuel des taxes d'abattage.

TAXES D'ABATTAGE (en milliers de Francs CFA)

SAISON TOURISTIQUE	1983/1984			1987/1988		
	N	R	NR	N	R	NR
Espèces						
Eléphant (Pointe de plus de 5 kg)	50	80	100	100	200	250
Elan de Derby	60	100	140	100	150	300
Hippopotame	50	80	100	50	100	150
Lion	50	100	150	150	250	300
Babouin	5	10	15	5	10	15
Buffle	40	60	80	60	100	130
Potamochère	3	5	10	10	20	25
Phacochère	3	5	10	15	30	35
Cobe de Buffon	5	10	15	15	30	35
Damalisque	10	15	25	20	40	50
hippotrague	30	40	60	60	100	120
Guib harnaché	5	10	15	10	30	35
Cobe defassa	15	20	30	20	50	45
Bubale	15	20	30	35	50	70
Gazelle	10	15	20	10	20	20
Redunca redunca	-	-	-	15	30	35

N : Nationaux

R : Résidents

NR : Non Résidents.

LEGENDE

- , ● Capitale, ville principale
- Frontière
- ▨ Steppe
- Savane
- ▤ Forêt

- 1 Parc de KALAMALOUÉ
- 2 Parc de WAZA
- 3 Parc de BOUBA NDJIDA
- 4 Parc de BENOUE
- 5 Parc de FARO
- 6 Réserve du DJA
- 7 Réserve de DOUALA
- 8 Réserve de CAMPO



0 200 km

